



Investir dans les populations rurales

Consejo de Administración

Informe del presidente

Propuesta de préstamo

República de Benín

Proyecto de apoyo a la inserción profesional y al emprendimiento agrícola

Número de proyecto: 2000005083

Referencia del documento: EB

2026/LOT/P.5 Fecha: 14 de mayo de 2026

Distribución: Pública

Original: Francés **PARA:**

APROBACIÓN

Medidas que deben adoptarse: Se invita al Consejo de Administración a aprobar la recomendación tal y como figura en el párrafo 61.

Cuestiones técnicas:

Claudia Savarese

Directora de país
División de África Occidental y Central
correo electrónico: c.savarese@ifad.org

Xavier Desmoulin

Especialista técnico regional sénior – finanzas rurales
División de Producción Sostenible, Mercados e Instituciones
Correo electrónico: x.desmoulin@ifad.org

Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola – www.ifad.org

Índice

Mapa de la zona del proyecto	ii
Resumen de la financiación	iii
I. Antecedentes	1
A. Contexto nacional y justificación de la intervención del FIDA	1
B. Lecciones aprendidas	2
II. Descripción del proyecto	2
A. Objetivos, zona de intervención y grupos destinatarios	2
B. Componentes, resultados y actividades	3
C. Teoría del cambio	4
D. Alineación, apropiación y alianzas	4
E. Coste, beneficios y financiación	4
III. Gestión de riesgos	8
A. Riesgos y medidas de mitigación	8
B. Categoría ambiental y social	9
C. Clasificación en función de los riesgos climáticos	9
D. Sostenibilidad de la deuda	9
IV. Ejecución	9
A. Marco organizativo	9
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión del conocimiento y comunicación	11
C. Planes de ejecución	11
V. Instrumentos y facultades jurídicas	12
VI. Recomendación	12
Anexos	
I. Acuerdo de financiación negociado	
II. Marco lógico	
III. Matriz integrada de riesgos del proyecto	

Equipo de ejecución del proyecto

Director regional:	Bernard Hien
Directora nacional:	Claudia Savarese
Responsable técnico:	Xavier Marc Desmoulin
Responsable de finanzas:	Mouctar Diallo
Especialista en clima y medio ambiente:	Gilles Martin
Jurista:	Michele Totah

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la presentación de los datos no expresan ninguna posición particular del FIDA en cuanto al trazado de las fronteras o límites ni a las autoridades competentes.

Mapa elaborado por el FIDA | 29/07/2025

Resumen de la financiación

Institución promotora:	FIDA
Prestatario/beneficiario:	República de Benín
Organismo ejecutor:	Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca de la República de Benín
Coste total del proyecto:	126,2 millones de euros (equivalentes aproximadamente a 149,1 millones de dólares estadounidenses) ¹
Importe del préstamo 1 del FIDA [Sistema de Asignación Basado en el Desempeño (SAFP)]:	12,551 millones de euros (equivalentes aproximadamente a 14,816 millones de dólares estadounidenses) 1
Condiciones del préstamo 1 del FIDA:	Condiciones especialmente concesionales: plazo de Amortización a 40 años, incluido un período de carencia de 10 años, con una comisión de servicio del 0,75 % anual en derechos especiales de giro (ajustes para los préstamos en moneda única)
Importe del préstamo 2 del FIDA (SAFP):	12,551 millones de euros (equivalentes aproximadamente a 14,816 millones de USD)
Condiciones del préstamo 2 del FIDA:	Condiciones mixtas: plazo de amortización de 25 años, incluyendo un período de carencia de 5 años, con una comisión de servicio del 0,75 % y un tipo de interés del 1,25 % anual en derechos especiales de giro (ajustes para los préstamos en moneda única)
Importe del préstamo 3 del FIDA [Mecanismo de Acceso a Recursos Prestados (MARE)]:	6,353 millones de euros (equivalentes aproximadamente a 7,5 millones de dólares estadounidenses)
Condiciones del préstamo 3 del FIDA:	Condiciones ordinarias: plazo de amortización de 29 años, con un período de carencia de 10 años, un plazo de vencimiento medio máximo de 20 años y un interés igual al tipo de interés de referencia del FIDA, incluido un margen variable
Cofinanciadores:	Fondo de la Organización de Países de Petróleo para el Desarrollo Internacional (OPEP) Fondo para el Medio Ambiente Mundial (FMAM)
Importe de la cofinanciación:	35 millones de dólares (OPEP) 10 millones de USD (FMAM)
Condiciones de la cofinanciación:	Préstamo (OPEP) Donación (FMAM)
Contribución del sector privado:	21,2 millones de USD

¹ El tipo de cambio utilizado es el del FMI a 28/02/2026 (EUR/USD 1,1805).

Contribución del prestatario/beneficiario:	10,3 millones de USD
Contribución de los beneficiarios:	20,5 millones de USD
Déficit de financiación:	15 millones de USD
Importe de la financiación climática aportada por el FIDA:	9,13 millones de dólares (de los cuales 0,89 millones de dólares en forma de financiación complementaria para el clima)
Institución cooperante:	FIDA

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la intervención del FIDA

Contexto nacional

1. Benín es un país de ingresos medios con un crecimiento económico sostenido. Este alcanzó el 7,5 % en 2024 y se prevé que se sitúe en el 7,1 % en el período 2024-2026². Este crecimiento se debe a la agricultura, el sector terciario y la industria.
2. No obstante, la economía sigue siendo sensible a las fluctuaciones de los precios mundiales del algodón y del petróleo, a la situación económica de Nigeria y al cambio climático, y se ve afectada por el deterioro de las condiciones de seguridad en el norte del país. Estos factores afectan a la lucha del país contra la pobreza, teniendo en cuenta que la tasa de pobreza en el medio rural era del 40,6 % en 2022.
3. El Plan Estratégico de Desarrollo del Sector Agrícola 2017-2025 enmarca el conjunto de intervenciones llevadas a cabo en el sector. Su aplicación se basa en el Plan Nacional de Inversiones Agrícolas y de Seguridad Alimentaria y Nutricional. El Consejo Nacional de Orientación y Seguimiento del Sector Agrícola se encarga del seguimiento, la orientación y la regulación del plan estratégico.

Aspectos específicos relacionados con los temas transversales prioritarios del FIDA

4. Los jóvenes del medio rural, que son los más afectados por el subempleo³, a menudo carecen de las competencias adecuadas y del acceso necesario a los recursos financieros y productivos, en particular a la tierra.
5. Las mujeres deben lidiar con un menor acceso a la educación y a los recursos, una elevada carga de trabajo doméstico y unas normas sociales que limitan su participación en la toma de decisiones.
6. En Benín, el 32 % de los niños menores de 5 años sufre retraso en el crecimiento. Las causas subyacentes de la malnutrición se ven agravadas por la baja productividad y la vulnerabilidad de los pequeños agricultores pobres.
7. Las personas con discapacidad se ven especialmente afectadas por la pobreza y la vulnerabilidad. En particular, carecen de acceso a los recursos y a las tecnologías de asistencia y se enfrentan al estigma social y a la discriminación.
8. Benín, que se enfrenta a diversos retos medioambientales (inundaciones, sequías y degradación del suelo, entre otros), ocupa el puesto 16 entre los países más vulnerables a la variabilidad climática.
9. De conformidad con los compromisos en materia de transversalización, el Proyecto de apoyo a la inserción profesional y al emprendimiento agrícola (ProPEA) ha sido validado como:
 - que incluye financiación climática;
 - promotor de transformaciones en materia de género;
 - centrado en los jóvenes;
 - que se centra prioritariamente en las personas con discapacidad;
 - que incluye actividades relacionadas con la capacidad de adaptación.

² Banco Mundial, 2024.

³ El subempleo se da cuando la duración o la productividad del empleo de una persona son inadecuadas en comparación con otro empleo posible que esa persona está dispuesta a ocupar y es capaz de desempeñar.

Justificación de la intervención del FIDA

10. La agricultura, motor económico del país, da empleo a más de la mitad de la población, contribuye con más del 20 % del producto interior bruto y sigue siendo el principal factor de reducción de la pobreza. La inserción laboral de los jóvenes en el medio rural es uno de los grandes retos del desarrollo inclusivo.
11. El ProPEA forma parte de una serie de estrategias destinadas a adaptar la formación a las expectativas del mercado. Aprovechando la ventaja comparativa del FIDA y la experiencia adquirida en su cartera de proyectos, el ProPEA ofrece un acompañamiento individualizado a los beneficiarios de la formación agrícola y a las personas interesadas en el emprendimiento agrícola, y aborda los puntos débiles del ecosistema del sector.

B. Lecciones que hay que recordar

12. El ProPEA contribuirá a aplicar a mayor escala los siguientes enfoques de inserción socioprofesional, que han demostrado su eficacia, y a generalizar las lecciones aprendidas:
 - i) teniendo en cuenta el Proyecto de Apoyo al Desarrollo Agrícola y al Acceso al Mercado (PADAAM), por un lado, identificar a los candidatos a la inserción o al emprendimiento agrícola para adaptar mejor los itinerarios a los beneficiarios; y, por otro lado, eliminar las limitaciones relacionadas con la propiedad de la tierra, lo que garantiza la inserción sostenible de los jóvenes y las mujeres en la agricultura;
 - ii) teniendo en cuenta el Proyecto de Apoyo al Desarrollo de la Horticultura, apoyar la transición de los agricultores hacia prácticas agroecológicas, más resilientes al cambio climático gracias a la producción de insumos biológicos por parte del sector privado;
 - iii) teniendo en cuenta el Programa Regional para la Integración de los Mercados Agrícolas, centrar la promoción del espíritu empresarial en las especificidades de las cuencas de producción y los corredores, lo que facilita el desarrollo de asociaciones comerciales entre los productores y las pequeñas y medianas empresas agrícolas.
 - iv) Teniendo en cuenta el PADAAM y el proyecto Azôli, respaldado por el Banco Mundial, limitar el carácter efímero de las iniciativas empresariales; para ello, es importante evitar su infrafinanciación y garantizar un apoyo de proximidad.
13. Por último, el ProPEA aprovechará los logros del FIDA en materia de incubación de jóvenes (PEA-Jeunes en Camerún) y la creación en Costa de Marfil, Nigeria y Camerún de polos agroalimentarios que favorecen un ecosistema propicio para el empleo por cuenta ajena y el espíritu empresarial.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona de intervención y grupos destinatarios

14. El objetivo del ProPEA es contribuir a mejorar la tasa de actividad agrícola, la resiliencia y la reducción de la pobreza rural. El objetivo de desarrollo del ProPEA es promover la inserción socioprofesional y el espíritu emprendedor en los sectores agrícolas con potencial de crecimiento para la población activa rural con bajos ingresos, en particular las mujeres, los jóvenes y las personas con discapacidad.
15. **Enfoque geográfico.** El ProPEA actuará en los siete polos de desarrollo agrícola de Benín, según los siguientes criterios: existencia de una oferta formativa, nivel de pobreza, potencial de empleo agrícola y paraagrícola, oportunidades económicas, perspectivas de mutualización de inversiones con otros socios, existencia de un sector privado o de mercados atractivos.

16. **Orientación sectorial.** El proyecto se basará en las oportunidades económicas atractivas⁴ de cada polo de desarrollo agrícola, tanto en las fases iniciales como en las finales de las cadenas de valor agrosilvopastorales y pesqueras. Destacarán determinados sectores, como los del arroz y el maíz, pero también las actividades hortícolas o relacionadas con la fruticultura.
17. **Enfoque social.** El proyecto movilizará inicialmente a 150 000 personas en los siete polos de desarrollo agrícola mediante la información, la sensibilización y la orientación. Posteriormente, la mitad, es decir, 75 000 personas, recibirán formación y, de entre ellas, 40 000 se beneficiarán del conjunto completo de intervenciones. A través de esta orientación, el proyecto tendrá un impacto en más de 360 000 personas repartidas en unos 50 000 hogares.
18. El grupo destinatario está formado por personas pobres y vulnerables del medio rural, en su mayoría jóvenes (60 %), distribuidas de la siguiente manera: i) titulados y personas con formación o cualificación profesional, pero que no ejercen ninguna actividad; ii) personas sin escolarizar, con un nivel educativo bajo o muy bajo, que trabajan en una explotación familiar o que realizan una actividad generadora de ingresos; iii) empresarios agrícolas que deseen desarrollar su actividad. Las mujeres representarán el 45 % y las personas con discapacidad el 2 % del público objetivo.

B. Componentes, resultados y actividades

19. El proyecto incluirá los siguientes componentes: i) desarrollo de capacidades profesionales y empresariales; ii) emprendimiento agrícola resiliente; iii) coordinación y gestión del proyecto.
- Componente 1: desarrollo de capacidades profesionales y emprendedoras**
20. Este componente tiene por objeto facilitar la inserción de los jóvenes en los sectores y oficios agrícolas y el fortalecimiento de las capacidades de los promotores que deseen iniciar o desarrollar una actividad empresarial.
21. Las intervenciones se organizan en tres subcomponentes:
- i) **Fortalecimiento de las capacidades profesionales** para reforzar las competencias profesionales o emprendedoras de los jóvenes, adaptando sus perfiles a las exigencias del mercado laboral y del emprendimiento y dotándoles de herramientas para adaptarse a los impactos del cambio climático.
 - ii) **Apoyo a la inserción** para facilitar el acceso de los jóvenes al empleo en el sector agrícola, ya sea por cuenta propia (iniciativas empresariales) o por cuenta ajena. La inserción beneficiará en total a 21 000 jóvenes y prevé tres líneas de actuación:
 - i) facilitación del acceso a la tierra; ii) inversiones estructurales;
 - iii) financiación de la inserción.
 - iii) **Servicios de apoyo a las empresas agrícolas** para dotar a los promotores de iniciativas empresariales y a las microempresas y pequeñas y medianas empresas agrícolas de mejores capacidades de gestión sostenible mediante un mejor acceso a los servicios de asesoramiento a las empresas agrícolas.
- Componente 2: emprendimiento agrícola resiliente**
22. Este componente tiene por objeto promover empresas agrícolas arraigadas de forma sostenible en la economía, que contribuyan al desarrollo resiliente de los polos de desarrollo agrícola y que generen empleos remunerados. Se prevén dos subcomponentes:
- i) **Acceso a las facilidades de desarrollo de las empresas agrícolas** destinadas a crear las condiciones favorables para el desarrollo sostenible de las mismas, mediante el acceso a soluciones adaptadas a los cambios

⁴ Estudio sobre el potencial de empleo agrícola centrado en las oportunidades empresariales de los polos de desarrollo agrícola en Benín, Programa Marco de Intervenciones del FIDA en el Medio Rural de Benín (ProCaR), 2025.

climáticos, a los seguros agrícolas y a los servicios financieros, así como el establecimiento de asociaciones productivas.

- ii) **Financiación de empresas agrícolas resilientes** dirigida a 12 600 microempresas y pequeñas y medianas empresas agrícolas.

Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto

- 23. Este componente agrupa el conjunto de actividades de planificación, supervisión, seguimiento y evaluación, y gestión del conocimiento del proyecto.

C. Teoría del cambio

- 24. La transformación sostenible de la profesión agrícola y la promoción de una nueva generación de productores y empresarios agrícolas deberían contribuir a abordar los retos de la seguridad alimentaria, la creación de riqueza, el empoderamiento económico de las mujeres y la resiliencia ante el cambio climático.
- 25. Las hipótesis son las siguientes: i) **si** el proyecto ofrece formación adecuada y facilita el acceso a la tierra y a la financiación para todo el grupo destinatario, y **si** la oferta de formación y de desarrollo de capacidades se ajusta a los sectores prometedores de los polos de desarrollo agrícola, se crearán empleos decentes, lo que favorecerá la integración de los jóvenes en el sector agrícola; ii) **si** el proyecto facilita además un acceso complementario a la financiación y a los seguros y fomenta prácticas compatibles con el clima, **se crearán** microempresas y pequeñas y medianas empresas serán más resilientes y sostenibles. La combinación de estas medidas dará lugar a un aumento de los ingresos de los jóvenes rurales pobres y de sus hogares, a una mejora de la seguridad alimentaria y, a largo plazo, a una reducción de la pobreza. El ProPEA también contribuirá a mejorar la biodiversidad y el medio ambiente, al tiempo que refuerza el empoderamiento de las mujeres y las personas con discapacidad.

D. Alineación, apropiación y alianzas

- 26. El ProPEA está en consonancia con el segundo objetivo estratégico del Programa de Opciones Estratégicas para Benín (COSOP) 2025-2030 y el Marco Estratégico del FIDA 2016-2025. A largo plazo, el proyecto contribuirá a la consecución de los Objetivos de desarrollo sostenible n.º 1 (fin de la pobreza), 2 (hambre cero), 4 (educación de calidad), 5 (igualdad de género), 8 (trabajo decente y crecimiento económico), 10 (reducción de las desigualdades) y 13 (lucha contra el cambio climático).
- 27. El ProPEA actuará en sinergia con los demás socios para el desarrollo con el fin de aplicar las orientaciones políticas y estratégicas derivadas del Programa de actuación del Gobierno 2021-2026, y en complementariedad con los esfuerzos actuales del Gobierno en materia de construcción, rehabilitación y funcionamiento de las escuelas de formación profesional y los institutos agrícolas. El ProPEA se dirigirá a quienes procedan de estos centros de formación o a quienes no hayan tenido acceso a ellos, lo que evita solapamientos.

E. Coste, ventajas y financiación

Coste del proyecto

- 28. El coste total del proyecto durante un periodo de ocho años (2026-2033) asciende a 149,1 millones de dólares, distribuidos de la siguiente manera: i) componente 1: desarrollo de capacidades profesionales y empresariales – 74,8 millones de dólares (50,1 %); ii) componente 2: emprendimiento agrícola resiliente – 59,0 millones de USD (39,6 %); iii) Componente 3: Coordinación y gestión del proyecto – 15,3 millones de dólares (10,3 %).
- 29. Los subcomponentes 1.1, 1.2, 1.3 y 2.2 del proyecto se inscriben parcialmente en la acción climática. El importe total asignado por el FIDA al proyecto en concepto de financiación de la acción climática, calculado según los métodos de los bancos de desarrollo para el seguimiento de la financiación de la adaptación al cambio climático, se estima en 9,13 millones de dólares estadounidenses.

Cuadro 1
Coste del proyecto por componente y subcomponente y por fuente de financiación
(en miles de USD)

Componente/subcomponente	Préstamo 1 del FIDA [SAFP]		Préstamo 2 del FIDA [SAFP]		Préstamo 3 del FIDA [MARE]		FEM		OPEP		Déficit de financiación		Sector privado		Beneficiarios			Prestatario/beneficiario		Total		
	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Contribuciones monetarias	Contribución en especie en especie	%	Contribuciones en especie	%	Importe	%	
1. Desarrollo de capacidades profesionales y empresariales																						
1.1. Fortalecimiento de capacidades jóvenes profesionales	4 800	36,4	4 800	36,4	991	7,5	1 265	-	-	-	1 089	8,3	-	-	-	-	-	240	1,8	13 185	8,8	
1.2. Apoyo a la inserción de la empresa agrícola	4 756	8,1	4 756	8,1	1 795	3,1	686	6,9	25 984	44,2	1 319	2,2	-	-	3 941	5 991	16,9	9 515	16,2	58 741	39,4	
1.3. Servicios de apoyo a	-	-	-	-	2 839	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 839	1,9	
Subtotal	9 556	12,8	9 556	12,8	5 625	7,5	1 951	5,5	25 984	34,8	2 408	34,5	-	-	3 941	5 991	13,3	9 755	12,7	74 765	50,1	
2. Emprendimiento agrícola resiliente																						
2.1. Acceso a facilidades para desarrollo de empresas agrícolas resilientes	-	-	-	-	-	-	1 923	47	341	14	-	-	-	-	-	-	-	168	6,9	2 432	1,6	
2.2. Financiación de	1 150	2	1 150	2	1 313	2,3	4 776	8,4	4 462	7,9	11 972	21,2	21 185	37,4	10 592	-	18,7	-	-	56 602	38	
Subtotal	1 150	1,9	1 150	1,9	1 313	2,2	6 699	10	4 803	8,1	11 972	20,3	21 185	35,9	10 592	-	17,9	168	0,3	59 034	39,6	
3. Organización y gestión del proyecto																						
3.1. Unidad de gestión y conocimientos y comunicación	3 152	26	3 152	26	-	-	1 350	-	4 213	34,7	-	-	-	-	-	-	-	259	2,1	12 126	8,1	
3.2. Seguimiento y evaluación, gestión de	958	30,1	958	30,1	562	17,7	-	-	-	-	620	19,5	-	-	-	-	-	82	2,6	3 180	2,1	
Subtotal	4 110	26,9	4 110	26,9	562	3,7	1 350	-	4 213	27,5	620	4,1	-	-	-	-	-	341	2,2	15 306	10,3	
Total	14 816	9,9	14 816	9,9	7 500	5	10 000	6,7	35 000	23,5	15 000	10,1	21 185	14,2	14 533	5 991	13,8	10 264	6,9	149 105	100	

Tabla 2
Coste del proyecto por categoría de gasto y por fuente de financiación
(en miles de USD)

Categoría de gastos	Préstamo 1 del FIDA [SAFP]		Préstamo 2 del FIDA [SAFP]		Préstamo 3 del FIDA [MARE]		FEM		OPEP		Déficit de financiación		Sector privado		Beneficiarios			Prestatario/beneficiario		Total		
	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Contribuciones monetarios	Contribuciones en especie	%	Contribuciones en especie	%	Importe	%	
Gastos de inversión																						
1. Obras	-	-	-	-	-	-	-	-	9 156	48,6	-	-	-	-	-	-	-	-	9 681	51,3	18 837	12,6
2. Bienes y servicios	766	28,3	766	28,3	52	1,9	634	23,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	487	18	2 706	1,8
3. Servicios de consultores	5 298	28,7	5 298	28,7	3 385	18,3	1 419	7,7	-	-	2 998	16,2	-	-	-	-	-	-	94	0,5	18 491	12,4
4. Formación y talleres	2 506	29,3	2 506	29,3	2 069	24,2	1 433	16,8	-	-	30,2	0,4	-	-	-	-	-	-	2	-	8 546	5,7
5. Donaciones y subvenciones	3 651	4	3 651	4	1 994	2,2	5 164	5,7	22 057	24,5	11 972	13,3	21 185	23,5	14 533	5 991	22,8	-	-	90 198	60,5	
Total de gastos de inversión	12 221	8,8	12 221	8,8	7 500	5,4	8 649	6,2	31 213	22,5	15 000	10,8	21 185	15,3	14 533	5 991	14,8	10 264	7,4	138 778	-	
Gastos ordinarios																						
1. Gastos de funcionamiento	2 595	25,1	2 595	25,1	-	-	1 351	13,1	3 787	36,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 327	6,9
Total de gastos ordinarios	2 595	25,1	2 595	25,1	-	-	1 351	13,1	3 787	36,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 327	-
Total	14 816	9,9	14 816	9,9	7 500	5	10 000	6,7	35 000	23,5	15 000	10,1	21 185	14,2	14 533	5 991	13,8	10 264	6,9	149 105	100	

Cuadro 3
Coste del proyecto por componente, subcomponente y año del proyecto
(en miles de USD)

Componente/subcomponente	2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		Total	
	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%		
1. Desarrollo de capacidades profesionales y empresariales																		
1.1. Fortalecimiento de las capacidades profesionales	2 130	16,15	2 722	20,64	2 672	20,27	2 421	18,36	1 975	14,98	885	6,71	259	1,96	121	0,92	13 185	
1.2. Apoyo a la inserción de los jóvenes	2 684	4,57	9 197	15,66	12 520	21,32	16 532	28,14	11 152	18,98	5 898	10,04	683	1,16	76	0,13	58 741	
1.3. Servicios de apoyo a la empresa agrícola	289	10,18	426	15,01	408	14,37	497	17,51	470	16,56	358	12,61	269	9,48	123	4,33	2 839	
Subtotal	5 103	6,83	12 344	16,51	15 600	20,87	19 450	26,01	13 597	18,19	7 141	9,55	1 210	1,62	319	0,43	74 765	
2. Emprendimiento agrícola resiliente																		
2.1. Acceso a los mecanismos de desarrollo empresarial agrícolas	247	10,16	386	15,87	348	14,31	455	18,71	396	16,28	372	15,30	212	8,72	16	0,66	2 432	
2.2. Financiación de las empresas agrícolas resilientes	141	0,25	7 710	13,62	10 244	18,10	18 847	33,30	12 585	22,23	6 923	12,23	152	0,27	0	0,00	56 602	
Subtotal	387	0,66	8 096	13,71	10 592	17,94	19 302	32,70	12 981	21,99	7 294	12,36	364	0,62	17	0,03	59 033	
3. Coordinación y gestión del proyecto																		
3.1. Unidad de gestión y coordinación del proyecto 1	949	16,07	1 338	11,03	1 407	11,60	1 584	13,06	1 548	12,77	1 486	12,25	1 407	11,60	1 407	11,60	12 126	
3.2. Seguimiento y evaluación, gestión del conocimiento y comunicación	340	10,69	334	10,50	351	11,04	531	16,70	414	13,02	347	10,91	379	11,92	484	15,22	3 180	
Subtotal	2 289	14,95	1 672	10,92	1 757	11,48	2 116	13,82	1 962	12,82	1 833	11,98	1 785	11,66	1 891	12,35	15 306	
Total	7 779	5,22	22 112	14,83	27 950	18,75	40 868	27,41	28 540	19,14	16 268	10,91	3 360	2,25	2 227	1,50	149 105	

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

30. El FIDA financiará el proyecto con 37,1 millones de dólares (25 %). Los demás Las contribuciones proceden del Fondo de la OPEP, con 35 millones de dólares (23,5 %), del FMAM, con 10 millones de dólares (6,7 %), de los beneficiarios, con 20,5 millones de dólares (13,8 %) y de las instituciones financieras, por valor de 21,2 millones de USD (14,2 %). El Estado de Benín aportará 10,3 millones de USD (6,9 %). El déficit de financiación (15 millones de USD) podrá ser objeto de una cofinanciación que se determinará durante la ejecución o en ciclos posteriores del SAFP del FIDA, en función de las condiciones de financiación que se definan y a reserva de la aprobación posterior del Consejo de Administración del FIDA.

Desembolso

31. El desembolso, que sigue el mismo modelo que los proyectos de emprendimiento similares, aumentará gradualmente hasta alcanzar un máximo de 40,8 millones de dólares estadounidenses en el cuarto año. Por lo tanto, seguirá el calendario de las actividades, que prevé el inicio de las grandes obras de acondicionamiento y la financiación de los planes de negocio en el segundo año, y un alto nivel de actividad en el cuarto y quinto año. El desembolso más bajo está previsto para el octavo año, con vistas a la finalización del proyecto.

Resumen de las ventajas y análisis económico

32. La tasa interna de rentabilidad económica básica es del 19,77 %, con un ratio beneficio-coste de 2,21. El valor actual neto se estima en 188,876 millones de dólares estadounidenses, con un coste de oportunidad del 5,7 %. Estos indicadores aumentan si se tienen en cuenta las externalidades positivas (mejora del acceso a la financiación agrícola y a las primas de seguro, así como de la oferta de formación empresarial), los beneficios indirectos relacionados con las mejoras y las infraestructuras agrícolas, y el impacto en la seguridad alimentaria y nutricional. El balance de carbono, medido mediante la herramienta Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT), es de -1 115 300 toneladas de dióxido de carbono equivalente.

Estrategia de salida y sostenibilidad

33. El ProPEA tratará de consolidar los logros mediante la mejora de las competencias del capital humano agrícola, el desarrollo de empresas generadoras de empleo capaces de promover enfoques de gestión sostenible de los recursos, la responsabilización de las entidades de enlace tras la finalización del proyecto y la elaboración de lecciones que faciliten la inversiones futuras.
34. La estrategia de retirada prevé el traspaso progresivo de responsabilidades a los socios institucionales y estratégicos más capacitados para asumir este papel. Por lo tanto, los convenios con los actores implicados incluirán disposiciones que permitan garantizar una transición gradual hacia la institucionalización o la gestión de los logros, en función de los ámbitos de competencia.

III. Gestión de riesgos**A. Riesgos y medidas de mitigación**

35. Desde el punto de vista de la ejecución, los principales riesgos son: i) la situación de seguridad en el norte del país; ii) la falta de competencias básicas de los jóvenes titulados y emprendedores para el desarrollo de empresas sostenibles; iii) los fenómenos climáticos cada vez más significativos, que afectan a las actividades agrícolas y ganaderas.
36. Las medidas de mitigación previstas son: i) la evaluación periódica, integrada en la estrategia de intervención, de la situación de seguridad, acompañada, en su caso, de apoyo a los agentes locales; ii) la adopción de enfoques formativos diferenciados en función del nivel y las necesidades de cada participante; iii) el acompañamiento de los jóvenes en

la adopción de prácticas agrícolas más resilientes y en el acceso a infraestructuras que favorezcan la adaptación al cambio climático.

Cuadro 4

Síntesis de los riesgos

<i>Aspecto del riesgo</i>	<i>Nivel de riesgo inherente</i>	<i>Evaluación del riesgo residual</i>
Contexto nacional	Moderado	Moderado
Estrategias y políticas sectoriales	Moderado	Moderado
Contexto ambiental y climático	Sustancial	Sustancial
Alcance del proyecto	Moderado	Moderado
Capacidades institucionales de ejecución y sostenibilidad	Bajo	Bajo
Gestión financiera	Sustancial	Sustancial
Contratación pública	Sustancial	Sustancial
Impacto ambiental, social y climático	Sustancial	Sustancial
Partes interesadas	Bajo	Bajo
Riesgo global	Moderado	Moderado

B. Categoría ambiental y social

37. El riesgo ambiental y social es **moderado**, especialmente en lo que respecta a la biodiversidad, la eficiencia en el uso de los recursos y la prevención de la contaminación, el trabajo y las condiciones laborales, la salud y la seguridad de la comunidad, y el reasentamiento físico y económico.
38. Se han establecido un plan de gestión ambiental, social y climática⁵, un plan de participación de las partes interesadas y un mecanismo de respuesta a las reclamaciones. En cuanto a los riesgos relacionados con la propiedad de la tierra, la estrategia de intervención tiene por objeto:
- i) movilizar al Estado, a los institutos de secundaria y a las administraciones locales; ii) facilitar el arrendamiento de terrenos privados a los creadores de empresas agrícolas, dando prioridad a las mujeres y los jóvenes. Para ello, se procederá sobre la base del consentimiento previo, libre e informado.

C. Clasificación en función de los riesgos climáticos

39. El ProPEA presenta un riesgo **sustancial** en relación con el cambio climático. Benín está expuesto a riesgos climáticos cada vez más importantes (cambios de temperatura, variabilidad climática, fenómenos extremos), que afectan a las actividades agrícolas y ganaderas, pero las capacidades actuales de adaptación siguen sin estar suficientemente desarrolladas. Durante la elaboración del proyecto se llevó a cabo una evaluación específica de la adaptación.

D. Sostenibilidad de la deuda

40. Según el último análisis de la sostenibilidad de la deuda del Fondo Monetario Internacional, publicado en junio de 2025, Benín sigue expuesto a un riesgo moderado de sobreendeudamiento exterior y global, sin cambios respecto a la evaluación anterior (diciembre de 2024). En el escenario de referencia, los indicadores previstos de la carga de la deuda exterior se mantienen por debajo de los umbrales de riesgo elevado⁶.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

41. La gestión del ProPEA se ajustará a los principios de dirección, coordinación y puesta en común del Programa Marco de Intervenciones del FIDA en el Medio Rural de Benín (ProCaR), que depende del Ministerio de Agricultura, Ganadería y pesca. En el comité directivo nacional, presidido por el Ministerio de Economía

⁵ Informe de diseño del proyecto, anexo 5 (Nota de síntesis de los PESEC), apéndice 1.

⁶ Sin tener en cuenta una anomalía puntual en los ratios servicio de la deuda/ingresos y servicio de la deuda/exportaciones en 2025, debido a una operación de gestión de la deuda relativa a un eurobono que vence en 2032.

y de las finanzas, estarán representados los sectores del empleo, la formación profesional y el emprendimiento.

42. El equipo de ejecución que se contrate tendrá competencias en materia de inserción, el agroindustria, el acceso a los mercados agrícolas, la producción, las infraestructuras, el seguimiento y la evaluación, y la contratación pública. Las funciones transversales del ProCAR se reforzarán con personal adicional encargado de la gestión financiera y las finanzas rurales.
43. La ejecución del proyecto contará con la participación de los comités territoriales de planificación y seguimiento, dependientes de las agencias territoriales de desarrollo agrícola (ATDA). Las intervenciones se llevarán a cabo a través de las unidades regionales de apoyo (URA).
44. Se establecerán alianzas estratégicas con los centros de formación e incubación, la Plataforma Nacional de Organizaciones Campesinas y de Productores Agrícolas (PNOPPA), la Cámara de Agricultura, el Fondo Nacional de Desarrollo Agrícola (FNDA), la Plataforma de Actores de la Sociedad Civil de Benín (PASCiB), la Agencia de Desarrollo de la Enseñanza Técnica (ADET), la Agencia de desarrollo de las pequeñas y medianas empresas (ADPME), la Agencia de desarrollo de Sèmè City, el Instituto Nacional de Investigaciones Agrícolas de Benín (INRAB) y las asociaciones de personas con discapacidad.

Gestión financiera, contratación pública y gobernanza

45. La gestión financiera se basará en las disposiciones del manual de procedimientos administrativos, financieros y contables de los proyectos financiados por el FIDA en Benín y respetará los requisitos de contabilidad pública del Gobierno beninés. El manual de procedimientos se actualizará para incorporar el ProPEA. El primer desembolso estará condicionado a la contratación de un contable para el proyecto y, en el ámbito de ProCAR, de un controlador interno y un auditor interno adicional. También se contratará a un responsable administrativo y financiero adjunto. Se abrirán cuentas específicas para cada instrumento de financiación. Las solicitudes de retirada de fondos se presentarán trimestralmente en función de las necesidades de tesorería definidas en los planes de trabajo y presupuestos anuales (PTBA). Se abrirán cuentas operativas en bancos comerciales a nivel nacional y en los departamentos donde se encuentran las unidades regionales de apoyo para facilitar los desembolsos sobre el terreno.
46. **Contratación pública.** Se prevé que el ProCaR adquiera en breve la condición de entidad adjudicadora, lo que debería agilizar el procedimiento de contratación pública y reducir su carga administrativa. Un especialista y un responsable de contratación pública, contratados para el ProPEA, completarán la unidad de contratación pública del ProCaR.
47. Se ha propuesto un plan de contratación pública para los primeros 18 meses. Dicho plan especifica las condiciones en las que se aplicará cada modalidad de contratación. Con el fin de fomentar la responsabilidad de los contratistas beneficiarios, la contratación de sus equipos e instalaciones se llevará a cabo de forma descentralizada.

Participación y retroalimentación del grupo destinatario, y mecanismo de respuesta a las reclamaciones

48. El ProPEA se inscribirá en el dispositivo de gobernanza inclusiva del ProCaR y facilitará la participación de nuevos actores en la planificación y el seguimiento: la Asociación de Jóvenes Agricultores Modernos de Benín, la Asociación Nacional de Mujeres Agricultoras, la Federación de Asociaciones de Personas con Discapacidad de Benín, etc.
49. La sociedad civil agrícola, a través de la PASCiB, participará en la vigilancia ciudadana y el seguimiento de las intervenciones. El proyecto también fomentará la retroalimentación a través de: i) la participación activa en los procesos de planificación; ii) los comités de gestión de las infraestructuras estructurales; iii) la participación en los talleres de balance;

iv) encuestas de satisfacción de los beneficiarios; v) los mecanismos de resolución de reclamaciones.

Mecanismo de respuesta a las reclamaciones

50. El ProPEA adoptará un mecanismo adecuado de resolución de reclamaciones para que los beneficiarios puedan expresar sus inquietudes en relación con las intervenciones del proyecto. Se informará debidamente a todas las partes interesadas sobre la existencia y el funcionamiento de dicho mecanismo. Su aplicación se basará en comités de gestión de reclamaciones que mantendrán un registro único de reclamaciones. El responsable del mecanismo del ProCaR y un punto focal designado en cada una de las unidades regionales de apoyo supervisarán el procedimiento y se asegurarán de que se dé respuesta a las inquietudes y reclamaciones recibidas.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión del conocimiento y comunicación

51. En la fase inicial, el equipo del proyecto actualizará durante los primeros 18 meses el PTBA y el plan de contratación. Las versiones anuales de los PTBA, elaboradas mediante un proceso participativo, se someterán al comité directivo nacional para su validación y al FIDA para que emita un dictamen de no objeción.
52. El ProPEA se integrará en el dispositivo de seguimiento y evaluación del ProCaR. Se creará una base de datos en línea para seguir los avances de la ejecución. Los indicadores previstos en el marco lógico se tendrán en cuenta en los distintos soportes, y los datos pertinentes se desglosarán de conformidad con los procedimientos de recogida, transmisión, tratamiento y análisis de datos.
53. La generación de conocimientos se llevará a cabo a través de diversos soportes: i) fichas de capitalización; ii) publicación de boletines informativos; iii) soportes audiovisuales (documentales, cápsulas de vídeo, testimonios, etc.). Los módulos de formación abarcarán diversos temas: agroecología y adaptación al cambio climático, economía circular, gestión empresarial, marketing, tecnología digital, etc.

Innovaciones y reproducción a mayor escala

54. **Innovaciones.** El ProPEA animará a las personas que propongan un proyecto de inserción o empresarial a encontrar soluciones innovadoras en los servicios, la producción, la transformación, la adaptación al cambio climático, la economía circular, etc. El proyecto facilitará el acceso a recursos técnicos y al conocimiento, incluso mediante la inteligencia artificial, y documentará los procesos de innovación con fines de capitalización y ampliación.
55. **Ampliación a mayor escala.** El proyecto contribuirá a la capitalización y la gestión de los conocimientos, prestando especial atención a los productos derivados del programa de inserción y a la promoción del emprendimiento agrícola. La ampliación se basará en estrategias de inclusión socioeconómica para los jóvenes, mecanismos de promoción del emprendimiento agrícola, así como en las facilidades y soluciones para reforzar el arraigo de los dispositivos de inserción en los polos de desarrollo agrícola y para multiplicar el impacto en términos de empleo autónomo y generación de ingresos.

C. Planes de ejecución

Planes de preparación para la ejecución y puesta en marcha

56. El ProCaR ofrece un marco favorable que facilita la rápida puesta en marcha de las inversiones tras la entrada en vigor del proyecto. El equipo del proyecto será responsable de la ejecución de las actividades de preparación para la puesta en marcha, dentro de los límites de los importes y las actividades autorizadas para su presentación al FIDA para que emita un dictamen de

⁷. Se trata, en particular, de establecer un mecanismo de facilitación para

⁷ Las actividades y los costes correspondientes se detallarán en el Costab.

la inserción⁸ y una estrategia de movilización de terrenos en beneficio de los jóvenes en proceso de inserción, así como de contratar al personal clave del proyecto y actualizar los manuales.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

57. El FIDA y el Gobierno llevarán a cabo una misión de supervisión cada año, una revisión intermedia durante el cuarto año de ejecución y una misión de finalización seis meses antes de la fecha de cierre del proyecto. De acuerdo con el En función del contexto y del estado de avance de la ejecución, también podrán organizarse misiones de supervisión y apoyo a la ejecución.

V. Instrumentos y facultades jurídicas

58. La concesión al prestatario/beneficiario de la financiación propuesta se rige por un acuerdo de financiación entre la República de Benín y el FIDA. En el apéndice I figura una copia del acuerdo de financiación negociado.
59. La República de Benín está facultada, en virtud de su ordenamiento jurídico, para recibir financiación del FIDA.
60. Certifico que la financiación propuesta se ajusta a las disposiciones del Acuerdo por el que se crea el FIDA y a los Principios y criterios aplicables a la financiación del FIDA.

VI. Recomendación

61. Recomiendo al Consejo de Administración que apruebe la financiación propuesta mediante la siguiente resolución:

DECIDE: que el Fondo concederá a la República de Benín un préstamo en condiciones especialmente concesionales por un importe de doce millones quinientos cincuenta y un mil euros (12 551 000 EUR), equivalente a catorce millones ochocientos dieciséis mil quinientos dólares de los Estados Unidos (14 816 500 USD), que se regirá por términos y condiciones que se ajusten en lo esencial a los términos y condiciones indicados en el presente informe.

DECIDE ADEMÁS: que el Fondo concederá a la República de Benín un préstamo en condiciones mixtas por un importe de doce millones quinientos cincuenta y un mil euros (12 551 000 EUR), equivalente a catorce millones ochocientos dieciséis mil quinientos dólares de los Estados Unidos (14 816 500 USD), que se regirá por términos y condiciones sustancialmente conformes a los indicados en el presente informe.

DECIDE ADEMÁS: que el Fondo concederá a la República de Benín un préstamo en condiciones ordinarias por un importe de seis millones trescientos cincuenta y tres mil euros (6 353 000 EUR), equivalente a siete millones quinientos mil dólares de los Estados Unidos (7 500 000 USD), que se regirá por términos y condiciones conformes en lo esencial a los términos y condiciones indicados en el presente informe.

El presidente
Álvaro Lario

⁸ Elaboración de la guía, contratación del operador de facilitación y del gestor de proyectos para la inserción, preparación del manual de financiación de iniciativas empresariales.

Accord de financement négocié

ACCORD DE FINANCEMENT

Prêt No:
Prêt No:
Prêt No:

Nom du Projet : Projet d'appui à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat agricole (ProPEA) ("le Projet")

La République du Bénin ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA ")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

PREAMBULE

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds des prêts pour contribuer au financement du Projet, décrit en Annexe 1 du présent accord ;

ATTENDU QUE l'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document (inclus le Préambule et les Sections A-E), la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'applique au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à la République du Bénin trois prêts comme décrit à la Section B (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Trois prêts seront accordés à l'Emprunteur conformément aux dispositions ci-après :

a) Le montant du *prêt éligible à des conditions particulièrement favorables* est de douze millions cinq cent cinquante et un mille Euros (12,551,000 EUR).

Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais une commission de service, déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds, sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent (2 %) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et de quatre pour cent (4 %) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).

b) Le montant du *prêt éligible à des conditions mixtes* est de douze millions cinq cent cinquante et un mille Euros (12,551,000 EUR).

Le prêt est accordé à des conditions mixtes, et assorti d'un taux d'intérêt sur le montant principal restant dû et de commission de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et la commission de service déterminés seront fixés pour le cycle de vie de l'emprunt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du service de l'emprunt, et auront une échéance de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé par versements semestriels égaux, exigibles à chaque date de paiement désignée à la Section B.4 du présent Accord.

c) Le montant du *prêt éligible à des conditions ordinaires* est de six millions trois cent cinquante-trois mille Euros (6,353,000 EUR).

Le prêt est accordé à des conditions ordinaires, et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d'un délai de remboursement de vingt-neuf (29) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.

2. La monnaie de paiement au titre du service des prêts est l'Euro.

3. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

4. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.

5. Il y aura trois comptes désignés en Francs de la communauté financière africaine (FCFA), soit un compte par instrument de financement, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert auprès de l'agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou (BCEAO). Ces comptes désignés seront mouvementés selon le principe de la double signature, à savoir celles de l'un des signataires autorisés de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette (CAGD) et de l'Agent Comptable de la Dette (ACD). L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter les comptes désignés.

6. Il y aura des comptes d'opération en Francs de la communauté financière africaine (FCFA) dont un pour l'Unité de gestion du Projet et un pour chacune des antennes. Les comptes seront ouverts au profit du Projet dans une banque réputée et crédible.

7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de huit millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents Euros (8,693,900 EUR), dont trois millions trois cent soixante-six mille trois cents (3 366 300) sous forme d'exonérations fiscales ou douanières et cinq millions trois cent vingt-sept mille six cents (5 327 600) en nature. Toutes autres contributions en termes d'aménagements fonciers ou nature vont être valorisées.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

2. Les parties suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui présidera le Comité national de pilotage.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. La revue à mi-parcours sera effectuée à la quatrième (4^{ème}) année du Projet. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième (8^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales, le cas échéant.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les Prêts et supervisera le Projet, selon les modalités spécifiées à l'Annexe 1 partie II.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs de suspension des décaissements :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation des décaissements :

- a) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux décaissements :

- a) Les organes nécessaires à la mise en œuvre du Projet ont été créés/mis en place par l'Agent principal, soit le Comité national de pilotage (CNP) ; les Comités territoriaux de planification (CTP) et les Directions techniques spécialisées des pôles de développement agricole.
- b) La non-objection du FIDA sur le manuel de mise en œuvre, le manuel administratif comptable et financier et le manuel distinct à la gestion des dons et subventions du Projet.
- c) Le personnel clé du Projet a été recruté de manière compétitive conformément à la section 10 de l'Annexe 3 du présent Accord.
- d) L'installation et le paramétrage du logiciel comptable afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.
- e) L'ouverture de comptes désignés et opérations conformément à la section B du présent Accord.

4. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur

Ministère de l'Economie et des Finances
01 BP : 302 Cotonou
368, Avenue Pape Jean Paul II
À l'attention de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette
01 BP 59 R.P. Cotonou – Bénin
360 Immeuble DIBOUSSE, Boulevard de la Marina
République du Benin
Tel : (229) 01 21 31 12 60
Email: mobilisation@cagd.bj

Pour le Fonds:

Claudia Savarese
Directrice Pays, Benin
Fonds international de développement agricole
Cotonou, Djoméhountin, rue 12.057
République du Benin

[Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.]

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LA REPUBLIQUE DU BENIN

Romuald WADAGNI
Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration du taux d'activité agricole⁹, de la résilience et à la réduction de la pauvreté rurale dans les pôles de développement agricole (PDA).

2. *Objectifs.* L'objectif de développement du Projet est de promouvoir l'insertion socioprofessionnelle et l'entrepreneuriat dans les filières agricoles porteuses de croissance pour les actifs ruraux à faibles revenus, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Deux effets interreliés dans la mise en œuvre sont attendus et sont formulés comme suit : (i) les jeunes sont insérés professionnellement dans les métiers agricoles ; et (ii) la durabilité et la résilience de l'entrepreneuriat agricole sont améliorées.

3. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les PDA du Bénin en synergie avec les autres projets du portefeuille du FIDA mais aussi en complémentarité avec les autres intervenants. Ces interventions seront délimitées dans des zones répondant aux critères propices à l'insertion et à la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

4. *Population cible.* Le groupe-cible est constitué de ruraux pauvres et vulnérables travaillant ou désireux de travailler dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques. Il sera composé à 60 pour cent de jeunes et réparti suivant trois catégories : (i) diplômés et personnes avec une formation ou une qualification professionnelle sans activité ; (ii) déscolarisés, peu ou pas instruits, sans diplôme ni qualification exerçant au sein des exploitations familiales ou dans une activité génératrice de revenus ; et (iii) entrepreneurs agricoles en phase de croissance. Le projet mobilisera 150 000 personnes dont 75 000 bénéficieront d'une formation, et parmi ceux-ci, 33 600 recevront l'ensemble complet des interventions. Il impactera plus de 360 000 personnes au sein d'environ 50 000 ménages. Les femmes représenteront 45 pour cent des bénéficiaires du projet grâce à une approche de ciblage et d'inclusion favorable à la participation féminine, mais aussi à des personnes handicapées.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :

Composante 1 : Développement des capacités professionnelles et entrepreneuriales. Cette composante vise à faciliter l'insertion des jeunes dans les filières et métiers agricoles ainsi que le renforcement des capacités des promoteurs qui désirent initier ou développer une activité entrepreneuriale. Deux parcours seront définis : (i) l'insertion professionnelle soit pour obtenir un premier emploi salarié, soit pour créer ou initier une première activité entrepreneuriale ; et (ii) le développement d'entreprises existantes de l'agrobusiness.

Sous-composante 1.1. Renforcement des capacités professionnelles. L'objectif de cette sous-composante est de renforcer les qualités et compétences professionnelles et/ou entrepreneuriales des jeunes en adaptant leurs profils aux exigences du marché du travail et de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et en leur donnant les clés de leur adaptation aux impacts du changement climatique. Trois volets d'appui sont envisagés : documentation des opportunités d'insertion, formations techniques et formations à l'entrepreneuriat. Ces trois volets seront alimentés par des processus

⁹Le taux d'activité agricole mesure la part de la population en âge de travailler qui participe aux activités agricoles (emploi ou recherche d'emploi dans ce secteur). Il se calcule en divisant la population active agricole (occupés + chômeurs agricoles) par la population totale en âge de travailler.

d'information, de sensibilisation et d'orientation qui auront lieu annuellement dans chaque PDA.

Sous-composante 1.2. Appui à l'insertion. L'objectif de cette sous-composante est de faciliter l'emploi des jeunes dans le secteur agricole par l'auto-emploi (initiatives entrepreneuriales) ou l'emploi salarié. L'insertion visée par ProPEA concernera au total 21.000 jeunes dont 16.000 dans l'auto-emploi et 5.000 dans l'emploi salarié. Pour ce faire, le Projet mettra en œuvre trois volets d'activités : (i) Facilitation de l'accès au foncier ; (ii) investissements structurants ; et (iii) financement de l'insertion.

Sous-composante 1.3. Services d'appui à l'entreprise agricole. L'objectif de cette sous-composante est de créditer les promoteurs d'initiatives entrepreneuriales, les microentreprises agricoles (MEA) et les agro-PME (petites et moyennes entreprises) des capacités nécessaires de gestion durable de leurs activités en améliorant leur accès au conseil à l'entreprise agricole. A terme, environ 28 600 entreprises rurales auront accès à des services de développement des entreprises.

Composante 2 : **Entrepreneuriat agricole résilient.** L'objectif de cette composante est de promouvoir des entreprises agricoles durablement ancrées dans l'économie et le développement résilient des PDA, tout en étant attractives et pourvoyeuses d'emplois rémunérateurs.

Sous-composante 2.1. Accès aux facilités de développement des entreprises agricoles. Cette sous-composante vise à créer les conditions favorables au développement durable des entreprises agricoles. Les principaux indicateurs de produits prévoient qu'à terme, 60 pour cent du groupe-cible adoptera des solutions adaptées aux changements climatiques, 25 pour cent des bénéficiaires auront accès à l'assurance agricole, 75 pour cent aux services financiers et 60 partenariats productifs auront été créés.

Sous-composante 2.2. Financement des entreprises agricoles résilientes. A la fin du ProPEA, environ 12 600 MEA et agro-PME seront financées à travers les institutions financières partenaires. Leur sélection suivra le processus décrit dans la sous-composante A1. Les MEA éligibles répondront aux critères énoncés à la section ciblage.

Composante 3 : **Coordination et gestion du Projet.** Cette composante réunit l'ensemble des activités mises en place pour assurer la planification, la supervision, le suivi et l'évaluation et la gestion des savoirs du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le MAEP, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assumera l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

7. *Comité national de pilotage (CNP).* Le CNP assure le pilotage, le suivi et l'évaluation réguliers des résultats obtenus en matière d'exécution du Projet et le renforcement de la synergie entre le programme-cadre du FIDA et les autres programmes et projets des partenaires œuvrant pour le développement en milieu rural au Bénin. Son fonctionnement sera régi par les dispositions en vigueur. Sa composition sera amendée pour intégrer de nouveaux acteurs représentatifs du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat, en veillant à la participation des entités de jeunes affiliées aux organisations professionnelles (PNOPPA – Chambre d'agriculture). De nouveaux points focaux du Programme-pays du FIDA seront désignés dans les ministères en charge des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle et des petites et

moyennes entreprises, mais aussi au niveau de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF).

8. *Unité de gestion du Projet.* Au sein du ProCaR, sera recrutée une équipe nationale d'exécution pour assurer les fonctions techniques spécialisées en insertion, agrobusiness et marché, production et infrastructures. Le Projet renforcera les fonctions transversales du ProCaR avec du personnel additionnel en suivi-évaluation et gestion financière. Une équipe spécialisée en passation de marché sera recrutée et spécifiquement dédiée au Projet. Pour faire suite aux recommandations du rapport d'achèvement du Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA), un expert en finance rurale sera recruté pour la mise en œuvre des mécanismes de financement en partenariat avec le Fonds national de développement agricole (FNDA) et les institutions financières agréées opérant dans les zones d'intervention.

9. *Partenaires stratégiques.* Des partenariats stratégiques seront formalisés avec les Directions techniques spécialisées des pôles de développement agricole, les structures de formation et d'incubation, la profession agricole (PNOPPA, chambre d'agriculture), le FNDA, la Plateforme des acteurs de la société civile (PASCiB), l'Agence de développement de l'enseignement technique (ADET), l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), l'Agence de développement de Sèmè city (ADSC), l'Institut national des recherches agricoles au Bénin (INRAB), et les associations de personnes handicapées. D'autres institutions pourront être reconnues comme partenaires stratégiques durant la période de mise en œuvre du projet sous réserve d'un accord entre les parties.

10. *Suivi et évaluation des mesures d'atténuation des risques Environnementaux, Sociaux et Climatiques (ESC).* La prise en compte des PESEC (Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA) se matérialisera dans le PGESC (Plan de Gestion Sociale, Environnementale et Climatique du projet). Le suivi et évaluation des mesures d'atténuation des risques ESC prévues au PGESC se fera de manière continue avec des indicateurs de performances sous la supervision directe du responsable ESC du ProPEA (mutualisé au niveau du ProCaR), qui assurera sa mission en étroite collaboration avec le coordonnateur national et le FIDA. Il veillera à l'intégration des exigences des 9 normes PESEC durant tout le cycle du Projet et au bon fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes.

11. *Gestion des connaissances.* La production de connaissances se matérialisera à travers une diversité de supports comprenant : (i) les fiches de capitalisation ; (ii) la publication de bulletins d'information, dans « ProCaR Info » ; et (iii) des supports audiovisuels documentaires, capsules vidéo, témoignages, etc. Les modules de formation seront conçus pour être modulables et adaptés aux différents profils des bénéficiaires. Ils couvriront des thématiques variées : agroécologie et adaptation au changement climatique, économie circulaire, gestion d'entreprise, marketing, numérique, etc. Ils porteront sur les activités que les bénéficiaires entendent développer avec le soutien du ProPEA, ils seront régulièrement mis à jour pour capitaliser sur les acquis du Projet.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Un manuel de mise en œuvre du Projet a été élaboré avec le Document de conception du ProPEA tel qu'approuvé par le conseil d'administration du FIDA. Il s'agit d'une ébauche détaillée, explicitant les intentions du Projet, détaillant ses activités et leurs conditions de mise en œuvre à destination du personnel de l'Unité de gestion du Projet, de l'équipe du ProCaR ainsi que des partenaires de mise en œuvre. L'atelier technique de démarrage sera l'occasion pour le ProCaR et ses partenaires de prendre connaissance et de discuter de façon approfondie de son contenu. Celui-ci devra alors être affiné et finalisé dans une version qui servira de cadre de référence à la mise en œuvre efficace et efficiente des activités du ProPEA. Un manuel distinct sur la gestion de la composante de la finance rurale, des dons et subventions, devra être élaboré et approuvé par le FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les paiements des Prêts, ainsi que les montants des Prêts affectés à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt éligible à des conditions particulièrement favorables (exprimé en Euros)	Montant alloué au titre du Prêt éligible à des conditions mixtes (exprimé en Euros)	Montant alloué au titre du Prêt éligible à des conditions ordinaires (exprimé en Euros)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	-	-	-
II. Biens et Services	584 282	584 282	39 564	100% HT
III. Service de consultants	5 950 200	5 950 200	4 157 680	100% HT
IV. Dons et Subventions	2 783 271	2 783 271	1 520 435	100% HT
V. Dépenses de fonctionnement	1 978 139	1 978 139	-	100% HT
Non affecté	1 255 108	1 255 108	635 321	
TOTALE	12 551 000	12 551 000	6 353 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses en *Biens et Services* relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux matériels et équipements, ainsi que celles relatives aux véhicules.
- ii) Les dépenses en *Service de consultants* relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Consultances Nationales, Internationales et celles relatives aux Formations et Ateliers.
- iii) Les dépenses en *Dépenses de fonctionnement* relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Salaires et indemnités et celles relatives aux Frais de fonctionnement.

(c) *Avance de démarrage.* Afin de faciliter un démarrage rapide du Projet, les retraits au titre des dépenses de démarrage dans les catégories de biens et services et de dépenses de fonctionnement, engagées avant la satisfaction des conditions générales préalables aux décaissements, ne devront pas dépasser un montant total de cinq cent mille euros (500 000 EUR). Les activités financées au titre des dépenses de démarrage devront

faire l'objet d'une non-objection préalable du Fonds pour être considérées comme éligibles. Les fonds de démarrage couvriront notamment : (i) la mise en place de l'équipe d'exécution du ProPEA au sein du ProCaR et les salaires du personnel clé ; (ii) l'élaboration du manuel de mise en œuvre du Projet, du manuel administratif, comptable et financier, et du manuel distinct de gestion des dons et subventions ; (iii) la préparation du premier programme de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation des marchés ; (iv) l'organisation de l'atelier technique de démarrage ; (v) l'installation et le paramétrage du logiciel comptable conformément à la section E.3(d) du présent Accord ; (vi) la finalisation des termes de référence et du périmètre d'intervention de l'auditeur interne ; (vii) la finalisation des protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre visés à l'Annexe 3, Section I, paragraphe 2 ; et (viii) les études de référence.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte des prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet installera et configurera le logiciel comptable afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration et définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport. Si, pour des raisons dûment justifiées et indépendantes de la volonté de l'Emprunteur, ce délai ne peut être respecté, l'Emprunteur pourra solliciter une prolongation unique, sous réserve de l'accord préalable du FIDA.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre, telles qu'énoncées dans le document de conception du projet, y compris les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, soient respectées et mises en œuvre.

5. *Sécurité du régime foncier.* Dans le cas où des infrastructures financées par le Projet affecteraient temporairement ou définitivement des usages préexistants du foncier, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit conduit conformément à la législation en vigueur et pleinement achevé, et que les mécanismes de compensation respectent les meilleures pratiques internationales ainsi que les principes du consentement libre, préalable et éclairé. L'Emprunteur s'engage à prendre en charge les éventuelles compensations financières. Le Fonds ne saurait être tenu responsable ni engagé financièrement pour les compensations.

6. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peuvent être le cas échéant actualisées.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont affectés au ProPEA pour la mise en œuvre exclusive du Projet ;

- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet ; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

9. Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP). L'emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. Le personnel clé du Projet est défini comme suit : le Chef de Projet, le comptable du projet, l'auditeur interne, le contrôleur interne, le chargé du suivi et de l'évaluation, le chargé de la passation de marchés, le spécialiste de la finance inclusive, le spécialiste en entrepreneuriat, le spécialiste en insertion professionnelle, l'ingénieur en infrastructures rurales. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail . Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA, tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel Clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des PESEC 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats de travail à court terme doit être évité, à moins qu'ils ne soient justifiés de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions des PESEC

1. Le ProPEA présentant un risque social et environnemental modéré, et un risque climatique substantiel, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) défini conformément aux exigences des PESEC 2021.

Si le contexte du Projet évolue, l'Emprunteur peut amender, modifier ou renoncer aux dispositions du PGESC après avis de non-objection écrit du Fonds, et si l'Emprunteur respecte les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale du Projet.

2. L'Emprunteur ne doit pas commencer la mise en œuvre de travaux d'infrastructure avant que toutes les personnes affectées par ces travaux aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux modalités d'indemnisation convenues. Il doit également faire en sorte que l'Agent principal du Projet, ainsi que tous ses entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, se conforment à cette disposition.

3. L'Emprunteur communiquera et publiera le Projet et son PGESC et tout autre plan ou cadre de gestion pertinent aux parties prenantes du Projet, dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les

personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment, à tout moment dans l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC 2021 et le PGESC du Projet.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes liés au Projet et pendant sa mise en œuvre du Projet, qui :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer le FIDA sans délai ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes au Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences des PESEC 2021 ;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs du Projet conformément aux exigences des PESEC ; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au plan de gestion (PGESC), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESSS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres des communautés locales ou du public entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, des pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des parties prenantes à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse

négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent Principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent, que les processus pertinents définis dans les PESEC 2021 ainsi que dans le PGESC sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC 2021 et le PGESC sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur diffusera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Dans les meilleurs délais, les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC 2021 et le PGESC, après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction ou de conflit entre le PGESC et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
Portée	1. # de personnes recevant des services promus ou soutenus par ProPEA	-	25 500	75 000
	<i>hommes (55%)</i>	-	14 000	41 250
	<i>femmes (45%)</i>	-	11 500	33 750
	<i>jeunes : (60%)</i>	-	15 300	45 000
	<i>Dont personnes en situation d'handicap (2%)</i>	-	510	1 500
	1a. # de ménages correspondants	-	25 000	50 000¹²
1b. # de personnes au sein des ménages	-	153 000	360 049 ¹³	
Objectif général : Contribuer à l'amélioration du taux d'activité agricole, de la résilience et à la réduction de la pauvreté rurale	Evolution incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention	A définir	-2%	-5%
Objectif de développement : Promouvoir durablement l'insertion socioprofessionnelle et l'entrepreneuriat dans les filières agricoles porteuses de croissance pour les actifs ruraux à faibles revenus, en particulier les femmes et les jeunes	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet	-	5 340	13 000
	% d'entreprises appuyées viables après 3 ans	-	35%	40%
	% de bénéficiaires déclarant une amélioration de revenus	-	50%	80%
	<i>hommes</i>	-	27,5%	44%
	<i>femmes</i>	-	22,5%	36%
	<i>jeunes</i>	-	30%	48%
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	1%	1,6%
	2.2.1 # de nouveaux emplois créés*	-	15 000	32 000
	<i>hommes</i>	-	8 250	17 600
	<i>femmes</i>	-	6 750	14 400
	<i>jeunes</i>	-	9 000	19 200
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	300	640

¹⁰ Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes), et personnes en situation d'handicap

¹¹ * Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO)

¹² Sur la base d'une hypothèse de 1,5 personne touchées par ménage

¹³ Sur la base des données du recensement agricole de 2021 indiquant la taille moyenne des ménages par PDA

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation		-	40%	70%
	<i>Nombre total de personnes</i>	-	13 440	23 520
	<i>hommes (nombre)</i>	-	7 392	12 936
	<i>hommes (%)</i>	-	22%	38.5%
	<i>femmes (nombre)</i>	-	6 048	10 584
	<i>femmes (%)</i>	-	18%	31.5%
	<i>jeunes (%)</i>	-	8 064	14 112
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	269	470
SF 2.1 % de ménages se déclarant satisfaits des services de ProPEA* (IB SF 2.1)	-	80%	80%	
1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés		-	1 600	3 600
	<i>hommes</i>	-	880	1 980
	<i>femmes</i>	-	720	1 620
	<i>jeunes</i>	-	960	2 160
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	32	72
Effet 1: Les jeunes professionnellement sont insérées dans les métiers agricoles	Nombre de jeunes insérés	-		
	<i># de jeunes insérés</i>	-	8 500	21 000
	<i>a. Dont jeunes filles/femmes</i>	-	3 825	9 450
	<i>a.1 Dans les initiatives entrepreneuriales¹⁴</i>	-	6 400	16 000
	<i>Dont jeunes filles/femmes</i>	-	2 880	7 200
	<i>b. dans les emplois salariés</i>	-	2 000	5 000
	<i>c1. Dont jeunes-filles/femmes</i>	-	900	2 250
	<i>Dont jeunes en situation d'handicap</i>	-	170	420
	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre		2 450	6 135

¹⁴ Production végétale, animale, aquacole, etc.

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
Produit 1.1: Le compétences des jeunes sont renforcés	# de personnes formées à l'entrepreneuriat ou à la gestion d'entreprise* (2.1.2)	-	30 000	75 000
	hommes	-	16 500	41 250
	femmes	-	13 500	33 750
	jeunes	-	18 000	45 000
	Personnes en situation d'handicap	-	600	1 500
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production	-	4 280	10 700
	hommes	-	2 354	5 885
	femmes	-	1 926	4 815
	jeunes	-	2 568	6 420
	Personnes en situation d'handicap	-	86	214
Produit 1.2 : Les promoteurs accèdent aux services d'appui à l'entreprise agricole	2.1.1 # d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises*	-	11 440	28 600
	1.1.1 Nombre de bénéficiaires ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre	-	3 680	9 200
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (ha)	-	2 400	6 000
Effet 2 : La durabilité et la résilience de l'entrepreneuriat agricole sont améliorées	2.2.2 % d'entreprises agricoles soutenues déclarant une augmentation de leurs bénéfices*	-	80%	80%
	1.2.3 Pourcentage de producteurs déclarant l'adoption de techniques, technologies et pratiques résilientes appropriées*	-	80%	80%
	hommes	-	44%	44%
	femmes	-	36%	36%
	jeunes	-	48%	48%
	Personnes en situation d'handicap	-	48%	48%
	1.2.5 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique	-	25%	60%
	hommes	-	14%	33%
	femmes	-	11%	27%
	jeunes	-	15%	36%
	Personnes en situation d'handicap	-	0,5%	1,2%
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux	-	8 960	22 400
	hommes	-	7 392	18 480
	femmes	-	6 048	15 120
jeunes	-	8 064	20 160	
Personnes en situation d'handicap	-	269	672	

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
	# d'entreprises appuyées à jour avec la réglementation en vigueur	-	6 864	17 000
Produit 2.1: Les promoteurs ont accès à des facilités pour le développement de leurs entreprises	1.1.3 % d'entrepreneurs ayant accès durable aux paquets technologiques et pratiques résilientes*	-	80%	80%
	<i>hommes</i>	-	44%	44%
	<i>femmes</i>	-	36%	36%
	<i>jeunes</i>	-	48%	48%
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-		
	% des personnes ayant accès à l'assurance agricole	-	10%	25%
	<i>hommes</i>	-	5,5%	14%
	<i>femmes</i>	-	4,5%	11%
	<i>jeunes</i>	-	6 %	15%
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	0,2%	0,5%
	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	-	6 400	16 000
	<i>hommes</i>	-	3 520	8 800
	<i>femmes</i>	-	2 880	7 200
	<i>jeunes</i>	-	3 840	9 600
<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	128	320	
# de partenariats productifs créés	-	25	60	
Produit 2.2: Le développement d'agro-entreprises résilientes au climat est financé	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales	-	20%	75%
	<i>hommes</i>	-	11%	41%
	<i>femmes</i>	-	9%	34%
	<i>jeunes</i>	-	12%	45%
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	0,4%	1,5%
	#de microentreprises agricoles (MEA) et d'agro-PME financées	-	7 000	12 600
	Volume de crédits octroyés par les institutions financières aux entreprises soutenues (XOF)	-	8 milliards	20,1 milliards

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Volonté politique		
Risque(s): Evolution de la situation politique du pays dû à l'agenda de l'élection présidentielle en avril 2026. Possible retard dans le démarrage du projet.	Moyen	
Mesures d'atténuation: On ne s'attend pas un changement radical des politiques et de l'agenda du gouvernement après les élections Juste après l'approbation du projet par le EB du FIDA, on procèdera à la signature de l'accord de financement. Un suivi rigoureux par l'équipe pays sera assuré pour faciliter une entrée en vigueur aussi rapide.		Moyen
Gouvernance		
Risque(s): Une gouvernance insuffisante des ressources du programme, conduisant à la fraude et à la corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA, pourrait affecter l'exécution du programme	Moyen	
Mesures d'atténuation : - Formations de sensibilisation des équipes de projet sur les mesures de lutte contre la corruption et sur la politique de tolérance zéro du FIDA ; - Processus de recrutement équitable et transparent du personnel de projet ; - Audits internes et externes ; - Missions périodiques de supervision, avec la présence d'experts financiers et en passation des marchés ; - Utilisation de logiciels de gestion financière du projet.		Moyen
Macroéconomie		
Risque(s): Le Bénin affiche un niveau d'inflation inférieur à la norme de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de 3 %. Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives concernent le déclin des échanges avec le Nigeria, les effets négatifs du changement climatique, la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord et l'incertitude liée à la sortie du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le COSOP s'inscrit dans les perspectives d'accélération de la transformation économique initiée à travers la zone industrielle de Glo-Djigbé, dans le but de remonter la chaîne de valeur ajoutée des produits agricoles avec un accent sur les actions et la résilience climatiques.		Moyen
Fragilité		
Risque(s): Certains facteurs de fragilité économique (économie informelle dominante, vulnérabilité aux chocs exogènes) et sociale (Tensions intercommunautaires (pastoralistes/agriculteurs; sentiments d'exclusion dans les zones rurales et frontalières), peuvent impacter la mise en oeuvre du projet.	Moyen	
Mesures d'atténuation: En ce qui concerne la fragilité économique, le PROPEA travaillera pour faciliter la création de travaux décents et formels. Ensuite, la complémentarité entre productions végétales et animales dans la plupart des PDA offre des opportunités de diversification des revenus et de systèmes intégrés, essentiels pour la résilience des bénéficiaires du ProPEA aux chocs économiques. Les tensions sociales seront gérées à travers un accès équitable aux terres, et une gestion concertée de l'espace et des ressources. Une		Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
approche participative et inclusive sera la clé pour résoudre les tensions, surtout dans les zones transfrontalières.		
Sécurité		
Risque(s): Les répercussions de l'insécurité et des conflits armés dans la région du Sahel (Burkina, Niger, Mali) dus au terrorisme peuvent affecter la mise en œuvre et la performance du programme. Les zones transfrontalières du Nord et les marchés ruraux constituent les cibles géographiques et économiques les plus exposées	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le programme-pays tiendra compte des mesures nationales mises en œuvre pour restaurer la sécurité. Afin de réduire les risques liés à l'instabilité, plusieurs actions seront entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation communautaire : L'implication active des leaders locaux et des organisations économiques et agricoles dans la mise en œuvre du projet contribuera significativement à atténuer les risques, notamment en cas de situation extrême. • Évitement des zones à haut risque : Le programme évitera les zones identifiées comme présentant un risque sécuritaire élevé. Une évaluation régulière de la situation sécuritaire de tout le pays sera intégrée à la stratégie d'intervention dans tous les PDA. • Coordination locale : Les modalités de mise en œuvre seront définies dans le cadre des Comités Techniques de Pilotage (CTP), sous la direction des autorités préfectorales et des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA). • Ciblage prudent des bénéficiaires : Dans les zones plus à risque (PDA 1 et 2 initialement, mais au besoin dans des autres PDA), une approche de ciblage attentif sera adoptée. Les interventions se concentreront sur les zones jugées les moins exposées, avec des investissements plus modestes. • Appui aux opérateurs locaux : En cas de perturbation, le programme s'appuiera sur les opérateurs déjà présents localement pour assurer la continuité des activités dans les zones affectées. • Sensibilité au conflit : Une attention particulière sera portée à l'intégration de la sensibilité au conflit tout au long de la chaîne de programmation, afin d'éviter toute exacerbation des tensions locales. 		Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles		
Cohérence politique		
Risque(s): Risque que le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISAN) en cours d'actualisation modifie les priorités nationales suivies par le COSOP, avec une perte d'alignement du ProPEA aux stratégies nationales. Ceci est encore plus à risque considérant les élections imminentes.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le Bénin connaît une croissance économique et sociale remarquables, qui ont été portés par des politiques de succès, répondantes aux priorités du pays. En cas de changement de gouvernement, il reste improbable que les priorités du pays changent de façon radicale. Le secteur agricole est guidé par le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). Tous les gouvernements alignent leurs politiques agricoles sur le PSDSA. De plus, la loi n° 2022-14 du 9 juillet 2022, relative à la politique agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition en République du Bénin, a été promulguée. Cette loi établit les principales orientations et les principes fondamentaux en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition en République du Bénin. En outre, le COSOP vient d'être approuvé, et le ProPEA y est aligné parfaitement. Evidemment, en cas de besoin d'alignement avec des nouvelles politiques, des ajustements seront opérés à la revue à mi-parcours du projet.		Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Les orientations pour la transformation durables des systèmes alimentaires pourraient donner lieu à des changements d'orientations dans le volet agricole du PAG-2, le PSDSA et le PNIASAN.	Moyen	
Mesures d'atténuation: On procédera de façon continue à la revue des orientations, plans d'action et budgets associés aux secteurs de développement au Bénin. Et le projet sera ajusté si nécessaire, pour assurer l'alignement.		Moyen
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): 1. La déforestation est élevée et s'accélère principalement dans le nord du pays (conversion des terres pour l'agriculture, l'exploitation forestière illégale pour la collecte du bois et la production de charbon). Et la dégradation des habitats forestiers contribue à l'assèchement des sources et des cours d'eau et entraîne une dégradation des sols due à l'érosion. 2. Les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont moins accès à la terre.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA veillera renforcer les compétences des jeunes entrepreneurs en matière d'analyse des agroécosystèmes et appuiera leur capacité à prévenir les dégradations environnementales préjudiciables à leur activité. Le ProPEA soutiendra également les projets d'entreprises de valorisation de la biomasse pour la production de bio-intrants en soutien aux transitions agroécologiques Le ProPEA mettra en place une série d'actions pour faciliter le repérage de surfaces foncières disponibles et son accès pour les jeunes.		Moyen
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): Les événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou chaleur excessive affectent le Bénin, et ce, de façon de plus en plus sensible avec le changement climatique. Les capacités de production agricole sont d'autant plus vulnérables que les petits exploitants adoptent des pratiques peu durables et disposent de services limités (conseil, information climatiques, assurance récolte). L'accès à l'eau reste également une difficulté. Les infrastructures de transformation et de marché peuvent également être affectées par les événements climatiques.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA accompagnera les jeunes pour l'adoption de pratiques agricoles plus résilientes (en particulier au niveau de la santé des sols). Il soutiendra également le développement de petites infrastructures d'irrigation. Il encouragera les activités économiques qui concourent à la réduction de la vulnérabilité des producteurs (y compris des services de mécanisation par exemple qui permettent aux petits exploitants d'augmenter leur productivité). Pour mitiger les risques, le ProPEA veillera à privilégier le recours aux énergies renouvelables et encouragera les projets de transformation de la biomasse (déchets organiques notamment).		Substantiel
Portée du projet		
Pertinence du projet		
Risque(s): Risque qu'après les élections prévues en 2026 il y aura des changements dans les politiques de développement nationales.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA s'inscrit parfaitement dans les objectifs du COSOP 2025-2030, qui vient d'être validé avec le gouvernement. Le		Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
risque que les élections changeront l'approche du gouvernement au développement rural sont très faibles.		
Solidité technique		
Risque(s): Risque que les approches proposées dans le document de conception du projet soient trop complexes et pas adaptées au contexte. Risque que les lycées agricoles et les centres d'éducation ne dotent par les jeunes des capacités nécessaires pour la création de leurs activités.	Moyen	
Mesures d'atténuation: La formulation du ProPEA sera fortement ancrée sur les leçons apprises à travers des projets similaires dans la région, soit financés par le FIDA que par d'autres partenaires. Les approches proposées seront différenciées et adaptées aux différentes cibles du projet, pour assurer une facile implémentation. Le projet interviendra juste après la sortie des jeunes des écoles pour les appuyer de façon technique et économique pour développer les compétences qu'ils n'ont pas acquis dans les lycées/centres de formation.		Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités d'exécution		
Risque(s): Faible implication des structures techniques dans l'implémentation du projet, et faibles capacités.	Faible	
Mesures d'atténuation: Les majeurs structures techniques au Bénin (ATDA, ADET, ADPME, FNDA, INRAB) participent déjà l'implémentation de plusieurs projets du FIDA. Elles connaissent sons procédures et ont reçu plusieurs appuis institutionnels et renforcements des capacités. Le PROPEA continuera dans ce sens, assurant leur implication et formation.		Faible
Dispositifs de suivi-évaluation		
Risque(s): Faible performance du système de suivi évaluation au niveau du projet.	Faible	
Mesures d'atténuation: L'UGP du projet fera partie de la structure cadre de gestion du Procar, qui a toujours enregistré des bonnes performances dans le suivi-évaluation de ses projets. Le système sera géré par une équipe recrutée à travers des processus transparents, et les systèmes de collecte utilisé seront digitalisés pour assurer un rapportage correct. Les partenaires et structures techniques seront aussi formés à une collecte des données correcte. L'expérience du PROCAR permettra enfin de bien guider l'équipe S&E du PROFIT, et assurer qu'il dispose de tous les systèmes nécessaires pour bien réussir.		Faible
Passation des marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque(s): Le cadre légal et réglementaire du Bénin en matière de passation des marchés publics est globalement conforme aux standards internationaux, notamment ceux du FIDA. Il repose sur la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, le manuel de procédures de juin 2023, ainsi que les directives UEMOA n°04/2005 et n°05/2005. Le décret n°2020-602 du 23 décembre 2020 a introduit des documents types obligatoires depuis le 1er mars 2022 pour toutes les activités de commande publique. La gestion des partenariats public-privé (PPP) est également bien encadrée, et les informations sur les marchés publics sont accessibles via le site web de l'ARMP (www.armp.bj). En 2024, le Bénin a lancé le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), une plateforme électronique centralisée visant à renforcer la transparence et l'efficacité des procédures. L'appel d'offres national reste la méthode principale, garantissant compétitivité et respect des principes d'intégrité. Toutefois, des imprécisions subsistent dans le cadre juridique, notamment sur les	Moyen	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
conditions de recours à l'appel d'offres international ou à l'entente directe. Des sanctions sévères sont prévues pour les pratiques anticoncurrentielles telles que le fractionnement intentionnel des marchés.		
<p>Mesures d'atténuation: S'assurer de compléter les réformes en cours pour améliorer le niveau de conformité globale du cadre réglementaire notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer les unités de passation des marchés des ministères de tutelle sous la supervision de la DNCMP et doter cette dernière d'agents sélectionnés par l'ARMP. - Opérationnaliser les unités provinciales de contrôle des marchés publics et exiger du MOD qu'il soumette à l'examen préalable de la DNCMP les procédures qu'il mène. - Élaborer une procédure de conservation des offres et d'archivage des documents de passation des marchés, incluant les règles de constitution, protection, accès et durée de conservation. - S'assurer de la mise en application stricte des dispositions légales relatives aux PPP et imposer la publication des avis même pour les marchés en dessous des seuils, pour garantir la transparence. 		Moyen
Cadre Institutionnel et Capacité de Gestion		
<p>Risque(s): Le Bénin ne dispose pas de stratégie nationale de développement des capacités pour le personnel chargé de la passation des marchés. La professionnalisation du secteur reste en discussion, mais les mesures concrètes à adopter ne sont pas encore définies. Bien que certains profils soient décrits avec des qualifications minimales, le personnel est souvent perçu comme administratif plutôt que professionnel. Un vivier de professionnels certifiés commence à émerger grâce aux formations de l'ARMP, mais la reconnaissance officielle de la profession reste nécessaire. Le pays ne dispose pas encore d'un système de suivi des performances ni d'un dispositif d'évaluation de l'impact des marchés sur les objectifs de développement. Ce sont des faiblesses importantes que le gouvernement vise à corriger grâce entre autres à la programmation prochaine de son évaluation MAPS II.</p>	Substantiel	
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la dynamique en cours de développement du PB en élaborant les outils manquants, en formant tous les acteurs, y compris de la société civile, et en actualisant le cursus de formation universitaire en GFP (CT/MT). - S'assurer que la disponibilité soit certifiée au moment de la publication du plan de passation des marchés et non au moment de l'approbation, afin d'éviter les impayés qui fragilisent les PME. - Faire en sorte que la chaîne de la commande publique soit connectée avec celle de la dépense publique. - Finaliser et mettre en service dans les meilleurs délais la plateforme numérique de gestion des marchés publics (e-procurement). - Poursuivre, séquencer et achever les efforts de dématérialisation du système de passation des marchés publics par la mise en place du e-procurement. 		Substantiel
Activités de passation des marchés publics et pratiques du marché		
<p>Risque(s): Les méthodes de passation sont généralement bien choisies selon les seuils, mais souffrent d'un manque de documentation dû à une planification insuffisante et à l'absence d'études préliminaires fiables. Les adjudications ne sont pas systématiquement publiées, et les clauses contractuelles intègrent rarement des critères de durabilité, tandis que les retards de démarrage et les défauts de réception affectent la qualité des contrats. Les paiements ne respectent pas toujours les délais contractuels,</p>	Substantiel	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
ce qui fragilise les PME, et l'archivage reste déficient malgré les efforts récents de l'ARMP. La collaboration entre le secteur privé et l'administration est encore marquée par la méfiance, sans cadre formel de concertation ni stratégie de renforcement des capacités. Le système d'acquisition électronique n'est pas encore opérationnel, et la base de données des fournisseurs enregistrés est inexistante. Enfin, l'absence d'analyses sectorielles et d'objectifs stratégiques limite la capacité du système à répondre aux besoins spécifiques des secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement.		
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'atténuation: Instaurer l'obligation de procéder à des études du marché en vue de définir des stratégies optimales de passation de marchés au niveau des AC. - Améliorer le dialogue formel entre l'administration et les bénéficiaires et faire en sorte que la planification des acquisitions publiques se fasse selon la rigueur de la gestion axée sur les résultats. - Utiliser systématiquement les documents types dans le cadre des marchés publics exécutés au niveau des AC. - Mettre une stratégie de renforcement des capacités du secteur privé à mieux comprendre et à accéder à la commande publique en plus d'un budget conséquent pour financer de manière continue les programmes de formation. 		Substantiel
Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics		
Risque(s): Le cadre juridique du Bénin en matière de recours et de sanctions dans la passation des marchés publics est bien défini, avec des décisions du CRD exécutoires et un système de traitement à plusieurs niveaux. Depuis 2020, une loi spéciale sur l'éthique et la déontologie encadre les pratiques des agents publics, mais la déclaration de patrimoine des responsables de la DNCMP reste non appliquée. Malgré la révision de la loi et l'ouverture d'un canal de dénonciation sur le site de l'ARMP, il n'existe pas encore de système sûr, confidentiel et anonyme pour signaler les cas de fraude ou de corruption. La protection des lanceurs d'alerte est désormais actée, mais les sanctions prévues par le code pénal ne sont pas systématiquement mises en œuvre. La société civile joue un rôle croissant dans la surveillance, bien que sa participation reste limitée et entravée par le manque d'accès à l'information. Enfin, l'ARMP prévoit de lancer des formations sur l'éthique et la lutte contre la corruption, mais aucun programme structuré n'est encore en place pour les auditeurs internes et externes.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les programmes de formation au bénéfice des organisations de la société civile. - Mettre en place un site web dynamique, adossé à un système de gestion électronique de la procédure des marchés publics, interfacé avec le système de gestion des finances publiques. - Systématiser l'audit indépendant des marchés publics à enjeu financier, publier les rapports d'audit sur le site et organiser le suivi des recommandations. - Développer/adopter un véritable programme de lutte contre la corruption en lien avec le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption. 		Substantiel
Gestion financière		
Organisation et personnel		
Risque(s): Manque potentiel de personnel qualifié et expérimenté pour la gestion financière des projets financés par les donateurs. Mutualisation du	Substantiel	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
personnel au niveau du portefeuille pays. Surcharge liée au portefeuille PROCAR		
Mesures d'atténuation: Processus de recrutement compétitif avec implication du Bailleur et du ministère de tutelle ; formation de sensibilisation à la fraude. Recrutement compétitif approuvé par le FIDA ; formation renforcée ; création de postes additionnels dédiés.		Substantiel
Budgétisation		
Risque(s): Budgétisation Risque d'absence de formalisation de l'intérêt financier du gouvernement/IFR ; non-matérialisation des contributions des bénéficiaires ; dépassements budgétaires (coûts de fonctionnement élevés) ; capacité de l'UCP ProCaR à soumettre un PTBA de qualité dans les délais ; PTBA irréaliste entraînant une faible exécution ; lenteur dans la détection des dépassements.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Procédures robustes de planification, collecte d'informations et préparation budgétaire ; utilisation d'une approche participative et consolidation centralisée. Obtention d'une expression formelle de financement des partenaires ; PTBA disponible et approuvé ; préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; suivi budgétaire effectif. Procédures robustes de planification, collecte d'informations et préparation budgétaire ; utilisation d'une approche participative et consolidation centralisée. PTBA validé par le FIDA ; engagement écrit des partenaires ; prévisions de trésorerie sur deux trimestres ; suivi budgétaire renforcé.		Substantiel
Flux de fonds/modalités de décaissement		
Risque(s): Suivi des fonds dans les zones à risques ; faible capacité de justification des fonds par les partenaires de mise en œuvre ; difficile traçabilité des fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux surtout par les IMF ; retards de décaissement dus à la centralisation, manque de projections de trésorerie, mauvaise qualité des requêtes ; risque de malversation. Convention à forte valeur et dépendance au faire-faire avec des conventions de plusieurs millions USD ; recours fréquent aux ententes directes sans due diligence adéquate.	Élevé	
Mesures d'atténuation: Ouverture de comptes opérationnels dans des banques réputées avec succursales régionales ; ouverture de comptes pour chaque URA avec seuil d'approbation ; préparation de prévisions de trésorerie ; formation du SAF aux requêtes de décaissement. Utilisation de comptes désignés et d'opérations distincts (non pas de compte unique du Trésor) ; procédures éprouvées pour la gestion des décaissements ; lignes directrices pour les contributions en nature. Comptes distincts dans banques réputées ; procédures strictes de décaissement ; formation du SAF ; comptes désignés hors Trésor ; audit obligatoire des conventions dépassant un seuil prédéfini ; due diligence systématique avant toute entente directe ; clauses contractuelles renforcées.		Élevé
Contrôles internes		
Risque(s): Système de contrôle interne inadéquat, structure d'approbation inappropriée ; règles et procédures peu claires ; documentation des dépenses insuffisante ; avances non remboursées ; clauses contractuelles inappropriées.	Substantiel	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Procédures inadaptées ; documentation insuffisante ; avances non remboursées.		
Mesures d'atténuation: Approbation du PIM et mise en application ; effectivité du système d'audit interne. Politiques et procédures claires, manuel financier distinct ; procédures anti-fraude et anti-corruption ; hiérarchie des signataires adaptée ; séparation des fonctions (commande, réception, comptabilisation, paiement) respectée.		Substantiel
Comptabilité et rapports financiers		
Risque(s): Capacité du personnel du SAF à appliquer les normes comptables internationales ; retard dans la mise en œuvre du système comptable et manque d'aptitudes à l'utiliser ; mauvaise qualité et retard dans la soumission des IFR ; retard dans l'enregistrement des dépenses.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Mise en place du logiciel de comptabilité (TomPro Web) et formation du personnel ; formation aux procédures FIDA ; manuel financier disponible ; délais pour le reporting financier et évaluation du personnel. Utilisation de la comptabilité d'engagement/d'exercice ; respect des normes internationales avec évolution vers IPSAS ; système comptable intégré (SYCEBNL) ; système d'archivage fiable.		Substantiel
Audit externe		
Risque(s): Risque Retard dans la soumission des rapports d'audit ; non-respect des TdR FIDA ; couverture insuffisante de l'audit pour les entités de mise en œuvre.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Conformité au PIM ; réunion de démarrage et de restitution avec l'auditeur externe. Recrutement compétitif d'auditeurs externes.		Moyen
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque(s): Le risque principal est lié aux impacts possibles du projet sur les écosystèmes : des pratiques trop intensives, et/ou n'entretenant pas les sols, pourraient conduire à accélérer les phénomènes d'érosion et l'agriculture itinérante. En outre, l'installation des jeunes entrepreneurs peut conduire à l'utilisation de ressources naturelles pour la construction de leurs outils de production (ex: serres locales avec charpente en bois).	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA accompagnera les jeunes à renforcer les facteurs de durabilité de leur outil de production, en particulier pour les exploitants agricoles, en veillant à la santé et à la fertilité des sols par une gestion maîtrisée de la matière organique et une compréhension du fonctionnement des agroécosystèmes.		Moyen
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
Risque(s): Les jeunes entreprises soutenues par le projet devraient être amenées à utiliser des ressources en eau et en énergie (irrigation, agroalimentaire). En outre, le ProPEA s'intéressera à l'élevage et à l'aquaculture. Ils pourraient également recourir à l'utilisation d'intrants chimiques.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Les jeunes, que ce soit au niveau de la production agricole ou de la transformation, seront conduits à maîtriser les impacts de leurs activités par une utilisation efficace des ressources et la maîtrise de leurs effluents. Il s'agira en particulier d'adopter des approches circulaires pour valoriser l'ensemble des opportunités de biomasse disponible (effluents d'élevage, déchets organiques, plantes invasives comme la		Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
jacinthe d'eau) pour développer par exemple des bio-intrants. Les jeunes seront formés aux pratiques Agroécologiques quand opportuns.		
Patrimoine culturel		
Risque(s): Certaines communautés détiennent des savoirs culturels sur l'aquaculture qui peuvent à la longue disparaître avec l'introduction de nouveaux procédés modernes.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA veillera à la conservation et à l'utilisation efficiente de ces savoirs endogènes.		Faible
Peuples autochtones		
Risque(s): S'il existe des communautés culturelles spécifiques au Bénin, il n'y a pas de peuples autochtones, considérant que le Bénin a connu, de longue date, de nombreux brassages et échanges.	Faible	
Mesures d'atténuation: RAS		Faible
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
Risque(s): En accompagnant les projets d'élevage, le ProPEA peut accroître les risques sanitaires. En raison de l'instabilité de l'électricité et des livraisons de gaz, les entrepreneurs peuvent être amenés à constituer des stocks de carburant afin de mener à bien leurs activités de production et de transformation. Soutenant le développement économique, des parties prenantes peuvent se trouver en situation de pression, voire de violence basée sur le genre	Moyen	
Mesures d'atténuation: La formation des jeunes et leur période d'incubation permettra d'aborder ces risques et de les réduire sensiblement. La mise en place de tutorat, la sensibilisation permanente au GEWE permettront de réduire les violences basées sur le genre.		Moyen
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Les risques liés au travail concernent les pratiques discriminantes, le travail des mineurs ainsi que la réalisation de tâches dangereuses	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA veillera à ce que les jeunes créateurs d'entreprises soient formés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en particulier, soient sensibilisés au code du travail.		Moyen
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): Le risque ici pointé est celui de l'accès au foncier pour les jeunes créateurs.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Veiller à ce que l'accès au foncier soit équitable et ne se fasse pas au détriment de personnes plus vulnérables. Le ProPEA prévoit un volet dédié à cette fin (No 9).		Moyen
Intermédiaires financiers		
Risque(s): Les intermédiaires financiers peuvent ne pas disposer de stratégie ESG et de système de gestion efficace. Pour autant, le Système Financier Décentralisé ne sera pas conduit à gérer des fonds de prêt, mis à disposition par le FIDA, à sa seule initiative. Il s'agira toujours de financer des porteurs de projets accompagnés et subventionnés par le projet (matching grants).	Moyen	
Mesures d'atténuation: Si les banques et organismes de micro-crédits ne seront pas soumis à la norme 8 dans leur mesure où leurs prestations restent encadrées par le projet, ils seront invités à mettre en place ou renforcer leur service de relation clientèle.		Moyen
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Le Projet ProPEA présente un risque substantiel au changement climatique. Le Bénin est soumis à des aléas climatiques de plus en plus significatifs (changement de température, variabilité climatique, évènements extrêmes). Les activités agricoles et d'élevage sont naturellement exposés à ces aléas. La population rurale, déjà significativement vulnérable de par sa pauvreté et son manque d'accès aux services de base, est sensible à cette exposition. Et malgré ce contexte, les capacités actuelles d'adaptation restent insuffisamment développées.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Il s'agira d'aider les jeunes à analyser la vulnérabilité climatique de leur entreprise et à adopter des stratégies d'adaptation comme les pratiques agroécologiques, la gestion de la santé des sols, la gestion économe de l'eau, ... Le ProPEA privilégiera en outre le recours aux énergies renouvelables.		Substantiel
Parties prenantes		
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas consultés et que leur adhésion aux objectifs du projet reste insuffisante.	Faible	
Mesures d'atténuation: Lors de la conception, tous les acteurs économiques et sociaux concernés (publics et privés) ont été associés à la formulation, à travers un processus inclusif et participatif. Le projet assurera un dialogue permanent entre les institutions et les organisations de la société civile.		Faible
Doléances des parties prenantes		
Risque(s): Manque d'un système de soumission es plaintes au niveau du projet	Faible	
Mesures d'atténuation: Le ProCar s'est doté d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel. Le projet sera aussi implémenté de façon participative.		Faible